

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit le Vingt Sept Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents : F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, F. Hervé, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, L. Monnerie, D. Renouf, , Z. Dano, S. Caroff, MC. Couf, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, C. Pecchia, P. Le Dro, V. Robin Cornaud

Absents excusés :

P. Guilbaudeau qui a donné procuration à L. Monnerie

C. Jourdain qui a donné procuration à A.M. Goujon

MF Guillemot qui a donné procuration à M. Foidart

Absent :

L. Médica,

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 21 Mars 2018

Date de l'affichage : 21 Mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

2018_39 : Nouvelle école maternelle et restructuration/extension du restaurant scolaire, à Prat Foën : demande de subventions

Rapporteur : D. Guillerme

Il s'agit ici de solliciter de nouveau l'État (DETR / Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux et DSIL/ Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour subventionner le projet de construction de la nouvelle école maternelle et la restructuration/extension du restaurant scolaire de Prat Foën.

Lors du Conseil Municipal du 28/11/2017, le conseil a délibéré pour solliciter le financement de la nouvelle école maternelle et de la restructuration/extension du restaurant scolaire, à Prat Foën, auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) et du FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local) lié à la DETR, au titre du PST (Programme de Solidarité Territoriale) auprès du Conseil Départemental et auprès de tout autre organisme susceptible de le subventionner.

La circulaire de la DETR est arrivée après cette date, avec de nouvelles conditions liées aux critères de développement durable 2018.

La préfecture a déclaré complet au 05 septembre 2017 le dossier de demande de subvention DETR déposé en mars de la même année mais ajourné en attendant les nouvelles données de 2018.

Les nouvelles données sont :

- Le projet répond aux conditions du niveau d'engagement 1 et peut être subventionné à hauteur de 105 000 € (au lieu de 211 500 € en 2017) ;
- Le FSIL est dénommé DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) mais sa circulaire n'étant pas sortie avant le dépôt du dossier DETR, la collectivité a décidé de demander 500 000 €.

DETR 2018 (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) et DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2018 :

La commune de Guidel devant être éligible à la DETR en 2018, elle pourra présenter deux demandes, classées par ordre de priorité.

Le projet de construction de la nouvelle école maternelle et de restructuration/extension du restaurant scolaire de Prat Foën, sera le seul projet présenté cette année.

Le projet a été présenté en 2016 au titre de la DETR, pour information, et une première demande a été déposée au titre de la DETR et du FSIL en 2017.

Ce dossier a été mis à jour pour un nouveau dépôt de demande de subventions.



Le projet

Depuis de nombreuses années l'école maternelle de Polignac et l'école élémentaire de Prat-Foën, situées dans des quartiers différents, ont fait l'objet d'extensions successives pour répondre aux besoins de scolarisation.

Le site de Polignac, à de nombreuses reprises remanié, n'est plus susceptible à présent d'une exploitation rationnelle. Aussi a-t-il été décidé de créer une nouvelle école maternelle.

Après une réflexion approfondie et plusieurs études, le Conseil Municipal a validé, le 06 février 2015, le principe de construction d'une nouvelle école maternelle de 8 classes, extensible à 10, à proximité de l'école élémentaire de Prat Foën et de l'extension/réhabilitation du restaurant scolaire existant, actuellement dédié à l'école élémentaire exclusivement.

Lors des conseils municipaux du 06 février puis du 26 mai 2015, le Programme Technique Détaillé, a été approuvé ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération arrêtée à hauteur de 3,8 millions d'euros TTC (honoraires et travaux, hors desserte et voirie).

La ville a lancé un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de cette nouvelle école maternelle et le Conseil Municipal a désigné le groupement représenté par DDL Architectes (SARL Cabinet d'Architecture DEBARD DAVID LE CORVEC), mandataire, comme lauréat de ce concours.

Le planning prévisionnel prévoyait une construction du projet dès 2016 mais pour diverses raisons, il a été proposé que le projet soit retardé d'une année.

Lors de sa séance du 28 mars 2017, le Conseil Municipal a notamment approuvé l'Avant-Projet Définitif (APD) de la nouvelle école maternelle et la restructuration/extension du restaurant scolaire, à Prat Foën et autorisé Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire sur la base de cet Avant-Projet Définitif (APD), soit 8 classes ;

Puis le permis de construire a été déposé pour 10 classes dans la mesure où le programme de l'opération permettait une telle extension et que les dernières prévisions d'effectifs portent le nombre de classes à 9 et demie à la rentrée 2017.

De plus, un équipement tout neuf est susceptible d'entraîner des inscriptions supplémentaires. Les membres du Conseil Municipal, lors de sa séance du 22 mai 2017, ont approuvé le projet à 10 classes.

L'estimation des dépenses s'élève à ce jour à :

Nature	Coût € HT
Maîtrise d'œuvre	479 822,53
Travaux	4 613 591,03
Études diverses / Concours /Missions SPS et CT / Annonces...	81 141,59
Aléas et révisions de prix	307 217,48
TOTAL	5 481 772,63

Modalités de financement :

	Dépense subventionnable ou plafond HT	Taux	Montant HT
Subventions demandées :			
- Conseil Départemental (PST année 1)	Programme de Solidarité Territoriale (PST) plafonnée à 500 000 € par an pour tous les projets (voirie, bâtiment...)	15%	75 000 €
- État (DETR 2018)	300 000 € (Énergie niveau 1 : respect de la réglementation thermique)	35 %	105 000 €
- État (DSIL 2018 / Dotation de Soutien à l'Investissement Local)			500 000 €
- <i>Conseil Départemental (PST années 2 et 3) à redemander chaque année</i>	<i>Programme de Solidarité Territoriale (PST) plafonnée à 500 000 € par an pour tous les projets (voirie, bâtiment...)</i>	<i>15%</i>	<i>150 000 €</i>
Emprunt / Autofinancement			4 651 772,63 €
TOTAL HT			5 481 772,63 €

Il est demandé au Conseil Municipal de valider les nouvelles modalités de financement du projet et de solliciter son financement auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires

Ruraux (DETR) et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) lié à la DETR, auprès du Conseil Départemental au titre du PST (Programme de Solidarité Territoriale) et auprès de tout autre organisme susceptible de la subventionner.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 07 novembre 2017 et du 07 mars 2018 ;

DONNE son accord sur le projet présenté et ses modalités de financement ;

SOLLICITE son financement auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) lié à la DETR, auprès du Conseil Départemental au titre du PST (Programme de Solidarité Territoriale) et auprès de tout autre organisme susceptible de le subventionner.

Adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 28 Mars 2018
Le Maire,
Joël DANIEL

